

COMITÉS DE PARRAINAGE POUR LES ÉTUDIANTS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RECHERCHE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Afin d'améliorer et enrichir l'encadrement des étudiants dans les programmes d'étude de la Faculté de médecine, elle exige la formation de "**Comités de parrainage**" pour tous les étudiants inscrits à partir de septembre 2009 mais aussi pour tout étudiant inscrit avant cette date.

I. LE RÔLE DES COMITÉS DE PARRAINAGE

Aucune fonction spécifique n'est attribuée aux Comités de parrainage sinon de veiller à la progression de l'étudiant. Leur rôle devrait être flexible, de façon à offrir une ressource à chaque étudiant pour faciliter sa formation en recherche. Le pouvoir du Comité sera principalement consultatif et ce sera à l'étudiant de décider du fonctionnement de son Comité selon ses besoins.

Il faut souligner que la création de tels comités n'a pas pour but de diminuer ni de remplacer le directeur de recherche qui, a l'ultime responsabilité d'assurer la formation des étudiants sous sa direction.

II. LES MEMBRES DU COMITÉ: "PARRAINS"

Le Comité de parrainage devra se composer de trois membres, comprenant le directeur de recherche ainsi que deux autres membres. Ceux-ci peuvent tous les deux faire partie de votre unité administrative d'attache, ou l'un d'entre eux peut appartenir à un autre département en autant qu'il soit affecté aux études supérieures.

Les domaines de recherche des parrains devraient être aussi diversifiés que possible afin d'élargir le champ de compétences disponible à l'étudiant. Au moins l'un des parrains devra être extérieur au groupe de recherche du directeur. Pour les étudiants inscrits à un programme Médecine/Recherche, au minimum un des parrains devrait être bien informé du programme Médecine/Recherche ou faire partie du comité.

L'étudiant, en consultation avec son directeur de recherche, a la responsabilité de former son propre Comité et ce, dans les 3 premiers mois suivant l'inscription au programme. Il peut, dès lors son inscription, informer le programme de l'identité de ses parrains s'il connaît déjà son milieu. Au besoin, le directeur de recherche pourra lui fournir une liste de personnes membres du département/unité à considérer, et devra approuver ce choix. Il incombera à l'étudiant de contacter les membres potentiels, et de s'assurer de leur acceptation à faire partie de son Comité de parrainage. Ces choix seront ensuite soumis à l'approbation du directeur de programme.

Les membres du Comité pourront aussi participer aux jurys de mémoire, de thèse, et d'examen de synthèse de l'étudiant; ainsi, l'effort investi par les parrains se verra concrétisé dans un mémoire ou une thèse de meilleure qualité, ainsi qu'une meilleure prestation de l'étudiant à son examen de synthèse.

III. LES RÉUNIONS

Le Comité de parrainage devra se réunir au minimum une fois par an, mais pourrait le faire plus souvent selon les besoins et l'intérêt de l'étudiant. L'étudiant sera responsable de planifier les réunions de son Comité. Il pourra aussi consulter les membres du Comité individuellement s'il le souhaite. Ces réunions ont pour but de venir en aide à l'étudiant, discuter et assurer l'avancement de son projet de recherche, organiser des objectifs pour l'an à suivre, lui suggérer ses lectures et voir au bon déroulement de ses études en général. Cette réunion peut prendre différentes formes, à discuter avec les membres. Pour un bénéfice maximal, il est souhaitable que l'étudiant fasse parvenir à ses parrains un rapport concis des progrès de son projet de recherche, environ une semaine avant la rencontre (Cf « rapport de progrès », ci-dessous). Un membre du comité transmettra à la direction du programme un rapport (un exemple est proposé par la Faculté) des discussions et des recommandations faites à l'étudiant. Ce rapport doit être signé par tous les membres et par l'étudiant.

Si un étudiant a des différences d'opinion ou des difficultés avec son directeur de recherche, qu'ils ne peuvent résoudre ensemble, l'étudiant ou un membre du comité doit en informer sans délai le directeur du programme, qui prendra les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation.

IV. SUGGESTIONS POUR ORGANISER ET BÉNÉFICIER DU COMITÉ DE PARRAINAGE

Projet de recherche

L'étudiant pourrait discuter du projet de recherche, à son début, avec les membres du Comité de parrainage, pour solliciter leurs commentaires et suggestions. Étant donné les limites plus strictes de la durée des études imposées par la FESP, soit de 2 ans au 2^e cycle et de 4 ans au 3^e cycle, le Comité pourra ainsi s'assurer que le projet de recherche n'est ni trop difficile ni trop ambitieux. Des suggestions pourront à l'occasion enrichir le projet et/ou favoriser des collaborations entre collègues.

Rapport de progrès

Pour assurer le succès de ses études, il est important que l'étudiant progresse de façon régulière. Celui-ci doit donc soumettre régulièrement à son Comité de parrainage, au moins une fois par an, un rapport concis expliquant l'avancement des travaux. L'étudiant et son directeur profiteront de cet effort pour rassembler les données et faire le point sur le déroulement du projet de recherche, ce qui permettra aussi d'encourager le progrès régulier de l'étudiant, voire même, à mieux le préparer pour la rédaction de son mémoire ou thèse. Le directeur bénéficiera de ce *momentum* pour remplir la fiche d'évaluation formative, aussi rendue obligatoire.

Examen de synthèse

Une fois que le jury d'examen de synthèse est nommé et que l'envergure de l'examen est établie, les membres du Comité de parrainage peuvent aider et conseiller l'étudiant lors de sa préparation pour l'examen. Ceci peut être facilité lorsque des membres du Comité de parrainage participent aussi au jury d'examen. De cette façon, l'étudiant et le Comité peuvent établir des lignes directrices quant au contenu et à l'étendue de l'examen dès le début des études de doctorat, et ainsi donner à l'étudiant le maximum de temps pour se préparer. Bien entendu il n'est pas obligatoire que les parrains fassent partie du jury, mais cela peut faciliter la tâche de l'étudiant.

V. RÉSUMÉS DES AVANTAGES INVENTORIÉS

- Enrichissement du projet : nouvelles idées/suggestions
 - Évaluation formative
- Élargissement du réseau de contacts de l'étudiant
 - Nouvelles orientations?
 - Nouvelle thématique/approche technique
- Mise à jour des résultats/orientations
- Conseil de cours, passage direct au doctorat, moment de la rédaction...
- Personne(s) ressource(s) pour lettre de recommandation
- Facilité choix des membres du jury
 - Examen Pré-doctoral (souvent le même)
 - Évaluation des mémoires M.Sc. et thèses de Ph.D.
- Sentiment d'appartenance (augmenter les interactions avec les autres membres du corps professoral)

VI. CONCLUSIONS

La formation des Comités de parrainage contribuera à l'intégration des étudiants à la communauté intellectuelle du département ou du centre de recherche. Cet avantage sera particulièrement bénéfique pour les étudiants au 2^e cycle qui sont souvent plutôt intimidés, ayant rarement eu des contacts avec les professeurs ailleurs que dans le contexte impersonnel des cours du premier cycle. De plus, ceci encouragera tous les étudiants à entrer en relation avec les membres de leur département ou centre favorisant ainsi le développement d'un sentiment d'appartenance au sein de l'unité.

Les membres du Comité de parrainage devraient être perçus par l'étudiant comme des personnes ressources, des guides et pourvoyeurs avertis de lettres de recommandation